

d) *Ipsis temperantiae consociationibus* favendum est quam maxime, cum in bello contra alcoholismum inito, multum conferat associatio ad victoriam reportandam.

e) Status cooperatio auxiliare debet privatorum conatibus, numerum cauponarum limitando, taxam majorem a cauponis exigendo, necnon et liquorum venditionem sapientibus et severis legibus regulando.

f) Tandem ad religionem, tanquam ad efficacissimum remedium recurrendum est. ⁽¹⁾ Sola enim religio, praecepta legis

(1) « Le plus nécessaire, ce serait de réveiller ou de créer chez ceux que menace l'alcoolisme, une force spirituelle capable de lui résister. » JULES LEMAITRE.

« Il faut mettre dans l'homme une force spirituelle plus haute que l'homme, et supérieur à ses intérêts, la force religieuse. En effet, l'abstinence exige des sacrifices. Au nom de quel principe se les imposer à soi-même, et les imposer aux autres? Pour se sentir obligé de défendre sa race et soi-même contre un empoisonnement qui dégrade, mais qui plait, il faut avoir conscience d'une loi supérieure, et croire qu'il y a des raisons de vivre haut. Il faut avoir une foi, une croyance, un idéal. Il faut posséder en soi la force religieuse. » MGR GIBIER, *op. cit.*, p. 178.

« Laissons donc les critiques s'étonner que nous méliions à la lutte contre l'alcoolisme les idées religieuses. Non, l'appel à la foi qui dort au fond des cœurs, n'est pas, suivant le mot de l'un d'eux, une « manie obsédante et stérile. » C'est au nom de la religion, c'est au nom des convictions qui unissent et raniment l'âme humaine qu'il faut aller chercher le moyen de rendre la volonté à ces malheureux qui se laissent aller à ces suicides. Disons-le bien haut : il y a des efforts qui ne peuvent être obtenus que par la puissance intérieure du sentiment religieux. C'est lui seul qui peut donner la force nécessaire. » GEORGES PICOT, Président de la Ligue antialcoolique parisienne de la Croix Blanche, (20 nov. 1901).